



INSCRIPTION UCKNEF BASKET

Saison 2026-2027



NOM—Prénom :	Date de Naissance :
--------------	---------------------

Profession de la mère :	Profession du licencié :
Profession du père :	

CATEGORIE	ANNEE DE NAISSANCE	Tarifs licences	
		Entrainement et match	Calcul
U13 REGION	2015 - 2014	315 €	
U15 REGION	2013 - 2012	365 €	
U18 REGION	2011 à 2009	365 €	
U15 NATION	2013 - 2012	515 €	
U18 NATION	2011 à 2009	515 €	
SENIORS	à partir de 2008	315 €	
Mutation à partir de U15		+60 €	

Montant de l'Assurance si différente de l'option A			
- Option A	0 €	- Option A + Complémentaire	+0,50 €
- Option B	+6,39 €	- Option B + Complémentaire	+6,89 €

Inscription école d'arbitrage UCK NEF (à partir de U15)*	Gratuit
--	---------

Renouvellement avant le 10 Juillet 2026 (dossier complet)	-20 €
---	-------

Réduction famille : (precisez nom/prenom du licencié)			
	- deuxième inscription	-20 €	
	- troisième inscription	-35 €	
	- quatrième inscription	-50 €	
Pass' Sport	(remise du bon ou remise d'un chèque de caution)	-50 €	
Bon CAF		-45 €	
Sponsors		-50 €	

Je souhaite faire un don à mon club

TOTAL

Modes de paiement :

- Virement bancaire - IBAN à saisir : FR76 1558 9569 1403 1357 6234 305 / BIC : CMBRFR2BXXX	
Merci de préciser en libellé le Nom, Prénom et Année de naissance du licencié	

- Paiement en ligne via la saisie sur internet de la plateforme FFBB (lien Hello Asso)	
--	--

- Carte Bancaire	
- Espèces	

- Chèque (à l'ordre de l'UCKNEF Vannes Basket) :	x
5 chèques max	

- Chèques Vacances ou Coupons Sport pour un montant de	
--	--

**Validation du dossier = saisie complète sur internet +
retour de cette fiche renseignée + signature de la charte du licencié + règlement**

CHARTRE DU LICENCIÉ UCKNEF BASKET Saison 26-27

Préambule : La charte du joueur de l'UCK NEF régit les relations entre l'adhérent et l'ensemble de la vie du club.

Article 1 : Chaque adhérent et parents d'adhérent mineur acceptent de respecter le présent règlement en le signant en même temps que sa licence et de s'impliquer dans la vie du club.

Article 2 : Chaque joueur est tenu de participer aux entraînements de son équipe. Un entraîneur est désigné pour chaque entraînement. Les parents doivent s'assurer de sa présence avant de laisser leur enfant dans les salles de sport. En cas d'indisponibilité, le joueur doit prévenir son entraîneur
La ponctualité est une forme de respect des autres. Chaque joueur s'engage à être présent à l'heure du début de l'entraînement et du rendez-vous du match.

Article 3 : Pour les joueurs engagés en compétition, la présence aux matchs pour toute la saison est obligatoire et dans un souci de respect des autres membres de l'équipe et du club ; toute absence doit être signalée à l'entraîneur le plus tôt possible.

Les déplacements sont effectués par les parents ou les joueurs selon les plannings établis par le club.

Chaque équipe représente le club et se doit d'avoir un comportement irréprochable à domicile comme à l'extérieur vis-à-vis de son coach, des adversaires, des officiels, des dirigeants et de leurs décisions. Tout manquement sera sanctionnable selon les décisions du Comité Directeur ou du président du club.

Pour les sanctions sportives (fautes techniques notamment), le licencié sera désigné d'arbitrage le week-end suivant. A partir de la seconde sanction, le club demandera le remboursement des sanctions financières et pourra prendre d'autres sanctions (suspension match et/ou entraînement).

Le club attend de ses licenciés un comportement exemplaire (Respect, Humilité et Ponctualité) et, en cas de manquement, pourra être amené à prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Les téléphones portables pour les mineurs ne sont plus autorisés sur les temps de basket (matches, entraînements, vestiaires, déplacements). Ils devront être remis aux entraîneurs et/ou coach.

Article 4 : Les entraîneurs sont seuls responsables de la composition des équipes en début de saison. Ils peuvent modifier ces équipes en cours de championnat.

Les parents des joueurs et joueuses s'engagent à encourager les équipes du club dans un esprit sportif et de fair-play. Les encouragements sont là pour aider les joueurs sur le terrain.

Article 5 : Le droit à l'image

Les photos de vos enfants prises par les responsables de l'association peuvent être utilisées dans le cadre de l'association. Le club se réserve également le droit d'utiliser la base de données pour ses partenaires.

Article 6 : La participation des joueurs et joueuses à l'arbitrage et à la tenue des tables de marque est indispensable et s'inscrit dans l'apprentissage des règles du jeu et de la vie en communauté.

Article 7 : Tout adhérent s'engage à respecter les locaux ainsi que le matériel (panneaux, ballons, maillots, vestiaires ...).

Article 8 : L'UCK NEF basket-ball dégage toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'effets personnels.

Article 9 : Chaque adhérent s'engage à régler sa licence en début de saison

Je soussigné _____, licencié du club de l'UCKNEF Vannes Basket, a pris connaissance de la Charte du Licencié et s'engage à la respecter.

Je soussigné _____, parent du licencié _____, a pris connaissance de la Charte du Licencié et s'engage à la respecter.

Fait à :

Signature du Licencié

Signature du représentant légal du Licencié